



Article scientifique

Article

2018

Published version

Open Access

This is the published version of the publication, made available in accordance with the publisher's policy.

Une frontière qualifiante : représentation du passage en Perse chez quelques voyageurs français

Atlas, Yasmine

How to cite

ATLAS, Yasmine. Une frontière qualifiante : représentation du passage en Perse chez quelques voyageurs français. In: XVIIe siècle, 2018, vol. 278, n° 1, p. 49–62. doi: 10.3917/dss.181.0049

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:179608>

Publication DOI: [10.3917/dss.181.0049](https://doi.org/10.3917/dss.181.0049)

Une frontière qualifiante : Représentation du passage en Perse chez quelques voyageurs français¹

Si les voyageurs venus d'Europe sont presque indistinctement tenus pour Français, on aurait tort de penser que l'Orient du xvii^e siècle s'offre à eux comme un espace homogène. Ceux qui désirent passer en Perse s'inscrivent, bon gré mal gré, dans un contexte géopolitique qui leur fait nettement sentir l'expérience de la frontière. Au moment de quitter l'Empire ottoman pour les terres du Shah, ils prennent la mesure des tensions entre les deux puissances. Même après la paix conclue en 1639, tout Européen en route pour la Perse incarne, aux yeux des Ottomans, la menace d'une alliance à leur encontre. Passées les grandes villes de l'empire, tournées vers la Méditerranée et ses échanges commerciaux, les voyageurs peuvent difficilement compter sur la protection consulaire. De manière assez paradoxale, c'est en cheminant incognito qu'ils entendent échapper au soupçon d'espionnage, comme d'ailleurs au risque d'avanie. Marchands ou simples curieux, ils rivalisent d'adresse pour tromper les officiels susceptibles de leur faire entrave. La frontière sitôt franchie, ils retrouvent dans l'espace persan des usages sans doute plus proches des leurs : plus libres dans leur déplacement, ils peuvent généralement compter sur la bienveillance de leurs hôtes. Or ce qui apparaît la plupart du temps comme un soulagement ne nécessite pas moins de respecter certaines règles : si la discrétion s'impose sur les terres du Sultan, le voyageur étranger est au contraire invité à se déclarer dès son entrée en Perse².

Pour le lecteur attentif, le passage de la frontière en dit autant sur le voyageur lui-même que sur l'altérité qu'il décrit. À la fois épreuve et opportunité, c'est un lieu privilégié de figuration de soi. Parmi les voyageurs français, Jean-Baptiste Tavernier s'impose en premier lieu, bien qu'il intervienne assez tard sur la scène éditoriale : né en 1605, le diamantaire jouit tout à la fois du statut de pionnier et d'une incomparable longévité. Dans les *Six Voyages*, il joue pleinement d'une expérience accumulée

1. Je tiens à remercier le Fonds national suisse de la recherche scientifique pour le soutien dont j'ai bénéficié au cours de l'élaboration de cet article.

2. Sur le contexte géopolitique et la prise en charge des voyageurs étrangers, voir dans ce même dossier l'article d'Aurélien Chabrier-Sallesse.

sur près de quarante ans, mise en forme de façon plutôt thématique en fonction des différents itinéraires empruntés pour se rendre en Perse et en Inde³. De vingt-huit ans son cadet, Jean Thévenot donne quant à lui à imprimer sa *Relation d'un voyage fait au Levant* avant de s'embarquer à nouveau, en 1663⁴. Ce second voyage oriental le mène cette fois jusqu'en Inde, en passant par la Perse, qu'il découvre alors et où il trouve une mort accidentelle sur le chemin du retour. Rapportées en France avec son testament, ses notes sur la Perse sont publiées sept ans plus tard⁵. Enfin, le cas de François de La Boullaye-Le-Gouz, aujourd'hui méconnu, mérite d'être étudié : simple curieux, comme Thévenot, La Boullaye part pour l'Orient contre l'avis de ses parents en 1647, à l'âge de vingt-quatre ans⁶. Au retour d'un voyage qui le mène jusqu'en Inde, il séjourne quelque temps à Rome, où il semble chercher à s'établir comme cosmographe pontifical, avant d'être reçu par le jeune Louis XIV, qui l'engage à publier le récit de son périple⁷. En frontispice de sa relation, il se fait représenter en habit oriental, inaugurant pour le domaine français une pratique qui sera reprise par Thévenot puis Tavernier...

JEAN-BAPTISTE TAVERNIER, VOYAGEUR EXEMPLAIRE

Lors de son premier voyage en Orient, autour de 1630, Tavernier séjourne près d'une année à Constantinople avant de se mettre en route pour la Perse. Il se joint à une caravane composée d'autres marchands, arméniens pour la plupart. En un temps où la guerre fait encore rage entre le Sultan et le Shah, la traversée de l'Anatolie se révèle particulièrement délicate. Ainsi la caravane a-t-elle bientôt le malheur de croiser la route du Grand Vizir, de retour de Bagdad après avoir échoué à reprendre la ville aux Persans. Le *caravan-bachi*, littéralement « chef de la caravane », a de quoi s'inquiéter de l'inspection à laquelle fait procéder l'important personnage, suivi de « quatre ou cinq cens de ses gens » :

Nous n'estions que quatre Francs sur qui il jetta particulièrement les yeux, et ayant fait venir auprès de luy nostre Caravan-bachi, il luy demanda qui nous estions. Le Caravan-bachi pour éviter les mauvaises suites du soupçon que des Francs auroient pû donner au Grand Vizir en un temps que le Grand Seigneur faisoit la guerre à la Perse,

3. Jean-Baptiste Tavernier, *Les Six Voyages [...] en Turquie, en Perse et aux Indes [...]*, Paris, Gervais Clouzier et Claude Barbin, 1676, 2 vol.

4. Jean Thévenot, *Relation d'un voyage fait au Levant [...]*, Paris, Louis Bilaine, 1664.

5. Jean Thévenot, *Suite du voyage de Levant [...]*, Seconde partie, Paris, Charles Angot, 1674.

6. Ses rares commentateurs, trompés sans doute par l'image de voyageur pressé qu'il se donne d'emblée, le font s'embarquer au moins deux ans trop tôt. Voir Gaston Moreau, *Le Gouz de la Boullaye [...]. Sa vie, son œuvre et sa famille*, Baugé, E. Cingla/CNRS, 1956, p. 62 ; *Les Voyages et observations du sieur de La Boullaye-Le Gouz gentil-homme angevin*, éd. Jacques de MauSSION de Favières, « Introduction », Paris, Kimé, 1994, p. 37.

7. François de La Boullaye-Le-Gouz, *Les Voyages et observations [...]. Où sont décrites les religions, gouvernemens et situations des Estats et royaumes d'Italie, Grece, Natolie, Syrie, Perse, Palestine, Karamenie, Kaldée, Assyrie, Grand Mogol, Bijapour, Indes orientales des Portugais, Arabie, Egypte [...]* (1653), Paris, Gervais Clousier, 1657, nouvelle édition revue, corrigée et augmentée par l'auteur.

lui dit que nous estions Juifs ; sur quoy le Vizir branlant la teste repartit seulement que nous n'en avions pas la mine, et ce fut un bonheur qu'il n'en dit pas davantage⁸.

Opportune, la ruse ne convainc toutefois pas entièrement le Grand Vizir, au contrôle duquel le voyageur croit avoir échappé par chance : « Peut-estre se seroit-il avisé de renvoyer apres nous et de nous faire arrester, mais il n'en eut pas le temps⁹. » Car, peu après, l'homme s'est vu contraint de livrer sa propre tête au Sultan en raison de son échec devant Bagdad. Dans l'ensemble, cette anecdote, première du genre chez Tavernier, constitue une inquiétante mise en bouche. Au cœur de circonstances historiques largement défavorables à son déplacement, le voyageur encourt des dangers propres à faire trembler son lecteur.

Mais la précarité des tout premiers temps cède bientôt la place à une posture de maîtrise. Assez vite, le succès du voyage ne semble plus dépendre de la bonne fortune ou de la protection d'un tiers. Ainsi le passage en Perse apparaît-il beaucoup moins problématique lorsque, toujours dans le livre premier, Tavernier évoque les précautions à prendre pour les voyages en caravane :

Quand on part de Constantinople, de Smyrne ou d'Alep pour se mettre en Caravane, il faut s'ajuster selon la mode des pays où on doit passer, en Turquie à la Turque, en Perse à la Persienne, et qui en useroit autrement passeroit pour ridicule, et quelquefois mesme auroit de la peine à passer en bien des lieux, où la moindre chose donne de l'ombrage aux Gouverneurs qui prennent aisement les étrangers pour des espions. Toutefois ayant par les chemins une veste d'arabe avec quelque méchante ceinture, bien qu'on eût dessous un habit à la Française, on peut sans rien craindre passer par tout¹⁰.

Dissimuler son identité européenne paraît ici d'un moindre enjeu : s'il peut « quelquefois » faire obstacle au voyage, l'habit étranger serait surtout parfaitement incongru au sein d'une caravane. Quoi qu'il en soit, une « veste d'arabe avec quelque méchante ceinture » suffit, semble-t-il, à se garder de tout soupçon. La dissimulation est donc superficielle, même si, pour porter le turban, « il faut nécessairement se faire razer la teste, parce qu'il glisseroit et ne pourroit tenir avec les cheveux¹¹ ». S'ensuit une liste de semblables prescriptions qui s'étendent sur plus de deux pages : « De plus il faut se pourvoir de botes à la mode du pays », « Il faut encore avant le départ se pourvoir de plusieurs ustensiles de menage », « Enfin il faut porter une tente et tout ce qui sert à la dresser »¹². On n'est plus ici dans l'anecdote : par l'emploi systématique de l'impersonnel, Tavernier se pose en détenteur d'une connaissance objective et comme invariable¹³.

8. Jean-Baptiste Tavernier, *Les Six Voyages [...]*, op. cit., vol. 1, pp. 11-12.

9. *Ibidem*, p. 12.

10. *Ibidem*, pp. 111-112.

11. *Ibidem*, p. 112.

12. *Ibidem*, pp. 112-113.

13. Fait significatif, le passage en question sera largement cité à l'article « Caravane » du *Grand dictionnaire historique* de Moreri. Voir le *Supplément, ou troisième volume du grand dictionnaire historique, ou mélange curieux de l'histoire sacrée et profane [...]*, Paris, Denys Thierry, 1689, t. III, p. 267.

De telles instructions ne sauraient faire défaut dans un ouvrage qui se présente comme un guide à l'attention des voyageurs. Pour les marchands en particulier, Tavernier fournit bien auparavant de précieuses informations au sujet du paiement des droits de douane, notamment à Erzurum, « l'une des principales portes de Turquie pour entrer en Perse¹⁴ » :

Le jour que la Caravane part d'Erzerom elle ne peut faire qu'une demi-lieuë, le Bacha et le Doüanier l'obligeant de s'arrêter près de la ville pour visiter une seconde fois les sacs et les caisses, et voir s'il n'y a point d'argent dedans. Il leur est deu deux pour cent de tout l'argent qui se transporte hors de Turquie, et les Marchands ayant pû cacher le leur pendant leur séjour à Erzerom, ou chez un ami, ou dans quelque trou fait en terre, le Bacha et le Doüanier qui partagent ces droits là tâchent de les recouvrer par une seconde visite dans la campagne. Le Doüanier y vient en personne avec ses gens ; mais comme il ne veut pas rebuter les Marchands qui peuvent, comme j'ay dit, prendre une autre route, il ferme souvent les yeux à beaucoup de choses, et le plus qu'il emporte est un pour cent¹⁵.

La dissimulation dont il vaut mieux faire preuve ne porte donc pas uniquement sur l'identité, mais de manière encore plus explicite sur les possessions, face à la double « menace » que représentent le gouverneur local et le douanier. Pour le négociant de diamants qu'est Tavernier, si la frontière ottomane constitue une épreuve, c'est avant tout à l'égard de la bourse. Mais là encore, on s'en tire aisément : grâce à l'existence d'une route concurrente, le rapport de forces entre marchands et douaniers ne penche pas de manière si nette en faveur des seconds¹⁶.

Toujours est-il que la marge de manœuvre est incomparablement inférieure à celle dont jouissent les voyageurs sur les terres de Perse. Cette liberté recouvrée après le passage de la frontière, Tavernier en témoigne de manière particulièrement nette dans une anecdote qu'il rapporte de son sixième et dernier voyage. Lorsqu'il atteint Erevan, ville limitrophe sur laquelle le Shah confirmait trois décennies plus tôt sa domination, Tavernier annonce son arrivée au *kan*, ou gouverneur du lieu. Il se voit alors offrir un « grand accueil¹⁷ », fait de vin et de vivres, avant de déballer une multitude de présents qu'il ne se prive pas d'énumérer. À cet hôte dont il ne peut que reconnaître la civilité, le voyageur offre en outre le témoignage de sa tempérance. Car il sait avoir affaire à un homme ayant accompli le pèlerinage de La Mecque, « après quoy il n'est pas permis en aucune sorte de boire du vin, ny aucune autre boisson qui puisse enivrer¹⁸ ». Dans cet échange de bons procédés, Tavernier ne tarde pas à prendre une forme d'ascendant :

Comme on eut achevé de disner, je luy fis dire par un sien neveu qu'il donnât congé à la compagnie, et que je luy ferois voir en particulier une partie des joyaux que je

14. Jean-Baptiste Tavernier, *Les Six Voyages*, op. cit., vol. I, p. 19.

15. *Ibidem*, pp. 20-21.

16. Les marchands arméniens privilégiaient, semble-t-il, la route ici empruntée par Tavernier : plus longue, elle comportait en revanche moins de postes de perception de douane que celle partant d'Alep. Voir Sebouh D. Aslanian, *From the Indian Ocean to the Mediterranean. The Global Trade Networks of Armenian Merchants from New Julfa*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 2011, p. 69.

17. Jean-Baptiste Tavernier, *Les Six Voyages*, op. cit., vol. I, p. 265.

18. *Ibidem*, p. 266.

portois au Roy. Il fut étonné de voir tant de rares pieces, et principalement une belle perle en poire du poids de cinquante-six carats, et dix autres perles en poire toutes parfaitement belles et d'une mesme eau, dont la moindre pesoit treize carats. Le travail d'orfèvrerie de plusieurs miroirs de cristal luy plût fort aussi, et il auroit bien acheté quelques-unes de ces pieces s'il eût osé, mais luy ayant dit que le tout estoit pour le Roy, il fallut qu'il se contentât de la vuë que je luy en avois bien voulu donner¹⁹.

Grâce à sa marchandise, dont il vante au passage les précieuses qualités, Tavernier réduit symboliquement la distance qui le sépare du *kan*. Dans l'audience particulière qu'il obtient, il va jusqu'à subjuguier son puissant interlocuteur : « étonné » face à tant de beaux objets, celui-ci se trouve en même temps écarté de toute transaction. Car – Tavernier le sait bien – le *kan* ne saurait en aucune manière faire concurrence à son souverain. Ce régal offert aux yeux *selon son bon vouloir* permet néanmoins au voyageur de s'assurer fort à propos la bienveillance de son hôte :

Voyant qu'il estoit de bonne humeur, je voulus luy faire ma plainte de l'insolence du Doüanier d'Erivan, avec lequel j'avois disputé le jour de mon arrivée. La chose s'estoit passée de cette maniere. Le Doüanier a accoustumé de faire ouvrir les coffres de tous les marchands tant Turcs qu'Armeniens, afin que s'il y a quelque chose de rare le Kan d'Erivan le voye, et le plus souvent il achette quelque piece et l'envoie au Roy. Il sembloit au Doüanier que je ne devois pas estre exempt de cette regle, et il vint d'abord à mon arrivée pour me faire ouvrir mes coffres, comme il en usoit envers les autres marchands. Dés qu'il m'eut parlé d'ouvrir il fut obligé d'aller à un autre lieu, d'où revenant deux heure[s] apres et voyant que je n'avois rien ouvert, il me demanda rudement pourquoy je n'obeïssois pas aux ordres. Je luy répondis d'un ton aussi ferme que le sien que je n'ouvrirois point mes coffres qu'en presence du Roy, et que pour luy je ne le connoissois point²⁰.

Quoiqu'il y ait altercation, le contraste avec les manières ottomanes n'en est pas moins frappant. Bien différente est en effet l'« épreuve » à laquelle le marchand se trouve soumis en Perse. Il ne s'agit plus de dissimuler son identité de crainte d'avanie, ou ses possessions pour se tirer avantageusement des douanes ; ce que redoute ici Tavernier, c'est de se voir acheter ses plus rares pièces par un fidèle sujet du Shah. Les prétentions du voyageur, qui se réclame des plus hautes sphères pour se soustraire à la règle, traduisent un rapport de forces en sa faveur. Après une succession de menaces de part et d'autre, c'est suite à sa réception par le *kan* qu'il reçoit du douanier les excuses exigées. Or pour Tavernier, cette querelle est aussi une opportunité :

Pour éviter une semblable rencontre je demanday au Kan un passeport, afin que l'on ne me demandât rien dans les terres de son Gouvernement, ce qu'il m'accorda incontinent et de bonne grace, usant de ces mesmes mots : *Venez apres demain*, me dit-il, *disner avec moy, et je vous le donneray*. On n'apporta point de vin alors ; car il se trouva à table plusieurs Moullas ou Docteurs de la loy, qui la plupart sont *Agis* ou revenus comme j'ay dit, du pelerinage de La Mecque²¹.

19. *Idem*.

20. *Ibidem*, pp. 266-267.

21. *Ibidem*, p. 267.

De façon magistrale, Tavernier se garantit de la coutume en usant de la coutume même. Car c'est en montrant sa marchandise au *kan* qu'il se met en condition d'échapper finalement à tout droit de regard. Non seulement se voit-il doter d'un précieux laissez-passer, mais il semble confirmer ses entrées dans la société persane.

L'anecdote de la réception auprès du gouverneur d'Erevan témoigne donc d'un véritable tour de force, fondé sur une parfaite maîtrise des codes. Rien d'étonnant à ce que Tavernier l'ait retenue parmi les « quelques rencontres²² » qui, dit-il, font seules pour le lecteur l'intérêt de son ultime périple. L'auteur des *Six Voyages* s'épargne en effet d'inévitables redites en privilégiant une disposition plus thématique que strictement chronologique. Or ce choix favorise aussi l'émergence d'une figure de voyageur omniscient se suffisant à lui-même. Au lieu de s'inscrire dans une progression linéaire, Tavernier semble toujours bénéficier de son savoir rétrospectif. Sans compter que la plupart des anecdotes développées dans les pages persanes proviennent des derniers périple et mettent en scène un voyageur déjà expérimenté, pour ne pas dire expert²³.

JEAN THÉVENOT, OU LA MARCHÉ À VUE

Il en va autrement chez Thévenot, qui peut pourtant compter sur une vaste expérience de l'Empire ottoman au moment de céder au « désir de voir la Perse et les Indes²⁴ ». Débarqué à Alexandrie, il passe d'abord à Damas puis à Alep, où, plutôt que d'affronter l'étape d'Erzurum, il fait le choix de poursuivre sa route par la Mésopotamie. Arrivé à Bagdad, il trouve sans délai une caravane en partance pour la Perse : il s'y joint accompagné de son valet et d'un horloger du nom de Jacob, seul autre Franc sur près de quatre-vingts hommes. Sans cheminer toujours de manière compacte, la caravane atteint la Perse une semaine plus tard, à la pointe du jour. Si le passage par la douane semble s'être déroulé sans encombre, Thévenot, son valet et l'horloger ne tardent pas à faire face à une situation pour eux inattendue, alors qu'ils ont quitté les rangs de la caravane :

Sur les dix-heures du matin nous eûmes une rencontre à laquelle nous ne pensions point du tout.

Comme je passais à quelques pas de trois huttes faites de cannes, je vis deux hommes vêtus à la Persane, dont celui qui paroisoit le principal avoit un juste-au-corps de brocart de soye à grandes-fleurs : Ils vinrent à nous sans que j'y fisse autrement reflexion, et mesme ils me parlerent que je ny prenois pas garde : Cependant comme ils virent que je n'écoutois pas ce qu'ils me disoient, l'un d'eux, avec un baston crochu, arresta la bride de mon cheval ; ce qui m'obligea de mettre le pistolet à la main, et de considerer ces gens plus attentivement²⁵.

22. *Ibidem*, p. 265.

23. Mes analyses rejoignent ici les conclusions de Frédéric Tinguely, « Jean-Baptiste Tavernier et l'expertise interculturelle », in Vijaya Rao (dir.), *Reaching the Great Moghul. Francophone Travel Writing on India of the 17th & 18th Centuries*, New Delhi, Yoda Press / Embassy of Switzerland in India, 2012, pp. 79-96.

24. Jean Thévenot, *Suite du voyage de Levant [...]*, op. cit., p. 1.

25. *Ibidem*, p. 123.

Non seulement Thévenot n'a pas idée de ce que lui veulent les deux hommes en question, mais il va jusqu'à ignorer leurs tentatives d'approche successives. Ce n'est pas faute de les percevoir, puisqu'il se montre ici en fin observateur, mais bien plutôt par une forme d'indifférence dont il ne sort qu'à l'arrêt forcé de sa monture. Il se rend alors plus attentif, prêt à faire feu si nécessaire :

Je vis qu'ils ne se mettoient pas en posture de faire aucune violence, quoy qu'ils fussent armez chacun d'un carquois plein de flèches, avec un arc, et d'une hache au côté, avec un cimenterre ; aussi ne s'en fussent-ils pas bien trouvez, ayant mes armes à feu toutes prestes, aussi bien que ceux qui me suivoient, ce qui faisoit que je m'estonnois un peu de leur hardiesse. Dans ce mesme moment Monsieur Jacob qui avoit veu leur action, avança sur eux, et prit un pistolet avec dessein de le tirer et leur dit plusieurs injures en Turc, comme à des coquins et des voleurs : Mon valet courut aussi avec un mousqueton en posture ; mais comme je m'apperceus que ces gens estoient dans un grand froid, et qu'ils ne mettoient pas seulement la main sur la garde de leurs espées, qu'au contraire le principal me traitant de Cardasch, c'est-à-dire, de frere, me demandoit fort civilement que je voulusse l'écouter ; je priay Monsieur Jacob de s'arrester, et ils nous firent entendre avec beaucoup d'honnêteté qu'ils avoient ordre de ne nous pas laisser passer. Cela nous surprit un peu, parce que nous n'en savions pas la cause ; mais après l'avoir apprise, nous ne nous mîmes point en peine de passer malgré eux, quoy que nous l'eussions peu faire. Ces gens sont des Rahdars, c'est-à-dire gardes-chemins, dont il y a beaucoup de semblables en plusieurs endroits, principalement sur les frontieres, non seulement de Perse, mais encore de chaque Khanlik, ou Province, pour tenir les chemins seurs ; et pour leurs gages ils prennent quelques bistis de droit sur chaque mule ou cheval de charge²⁶.

L'attitude des voyageurs dit bien la difficulté qu'ils éprouvent à relâcher en Perse la tension à laquelle ils étaient soumis sur les terres du Sultan. En témoigne notamment le réflexe qu'a Thévenot d'évaluer le rapport de forces dans lequel il s'inscrit. Étonné d'abord, il finit par deviner l'intention pacifique des deux hommes à leur calme inébranlable doublé de courtoisie. Il le fait assez tôt pour couper court à la charge de ses compagnons de route, qui n'ont manifestement pas sa finesse d'observation. Toujours est-il qu'il se montre ici en situation d'ignorance. Au contraire de Tavernier, qui ne semble jamais pris en défaut, Thévenot restitue cet épisode du point de vue du voyageur non averti qu'il était à son entrée en Perse. Plutôt que de se prévaloir d'emblée d'une connaissance acquise ultérieurement, il privilégie une forme de dramatisation, propre à tenir le lecteur en haleine même au-delà de l'explication tant attendue :

Ils arrestent tous ceux qui ne sont point en caravane, quand ils ne les connoissent pas assez. Et la cause pourquoy ils nous arresterent, fut que non seulement nous estions un peu separez de la caravane, mais qu'un homme qui nous avoit precedez, leur avoit dit, que dans nôtre caravane il y avoit deux Francs, qui estoient gens inconnus. Le Kervan-Bachi ayant appris que l'on nous avoit arrestez, vint leur parler ; mais ils luy

26. *Ibidem*, pp. 123-124. Je remercie Sylvie Requemora-Gros de m'avoir rendue attentive à ce passage, qu'elle analyse selon une autre perspective dans ce même dossier, p. 79. Sur les *rahdars*, voir également l'article d'Aurélien Chabrier-Salles, p. 21.

dirent qu'ils ne vouloient pas nous laisser passer, parce qu'autrement on les priveroit de leur employ. Nous eussions bien pû, comme j'ay dit, les forcer ; mais il n'y avoit pas d'apparence de faire violence au premier passage d'un Pays où nous entrions ; car c'est en cet endroit que commencent les terres du Roy de Perse. Enfin, de l'avis du Kervan-Bachi, nous les suivîmes à leurs huttes, où ils firent étendre des tapis, où nous estant assis avec eux, nous parûmes grands amis. Cependant l'on déchargea nos hardes, et je vis plusieurs de leurs gens qui entrèrent où nous estions. Leur maître nous dît d'oster nos espées ; ce que nous fîmes assez librement, et il les tira l'une après l'autre hors du fourreau. Nous eûmes quelque pensée, qu'il vouloit se vanger de ce que nous avions fait mine de tirer sur luy, mais après les avoir veües, il les remit dans le fourreau : il nous dit pour la seconde fois que sa charge estoit d'empescher que personne n'entre en Perse qui ne soit connu, de peur que quelqu'un ne s'y sauve, après avoir fait quelque méchant coup [...] ²⁷.

Contrairement à Tavernier, qui annonce officiellement son arrivée au gouverneur local, les voyageurs pénètrent en Perse de façon discrète, à l'écart de la caravane et sans mot dire. Ici encore, Thévenot se montre dans l'incertitude quant à l'issue de la situation et la conduite à tenir. Toujours observateur, il promène le lecteur au gré des conjectures que lui inspire l'attitude de ses hôtes. S'il semble rassuré par certains aspects, il s'inquiète comme ses compagnons en voyant leurs épées entre les mains des *rahdars*, plus nombreux qu'auparavant. Là aussi, la crainte du voyageur vient peut-être de son expérience de l'Empire ottoman. Or, loin de vouloir se venger, son interlocuteur se réfère une nouvelle fois à la responsabilité qui est la sienne : garantir la sûreté des chemins. Nul caprice de sa part, mais bien un office à remplir. Il laissera passer les voyageurs pourvu que les membres de la caravane répondent d'eux. Deux hommes partent donc s'en assurer et le chef des *rahdars*, dans l'intervalle, fait « servir honnestement le disner ²⁸ » :

Après cela cét homme voulut voir nos coffres. Il mania les horloges de Monsieur Jacob, les unes après les autres ; je luy ouvris aussi mon sépet, mais comme je vis qu'il vouloit tout visiter seulement par curiosité, et pour faire tamascha comme il disoit ; je luy dis qu'il n'avoit aucun droit de Doüane, ny par consequent de visiter nos hardes, qu'il faloit beaucoup de temps pour tout raccommoder ; c'est pourquoy qu'il defit tout ce qu'il voudroit, et qu'il le raccommodast luy-mesme ; mais que s'il se perdoit quelque chose, je la luy ferois trouver, cela fut cause qu'il me laissa refermer. Ensuite l'homme que nous avions envoyé avec nôtre muletier arriva, et luy apporta un papier signé de plusieurs de nôtre caravane, qui répondoient de nous, et qui mesme avoient menacé, que si l'on nous faisoit le moindre tort ils s'en plaindroient, et que si nous nous allions plaindre au Chan, assurément cela leur feroit une affaire. Aussi-tôt l'on nous congédia, et nous vîmes rejoindre la caravane ²⁹.

Toujours fin observateur, Thévenot ne tarde pas à comprendre la nature de l'attention portée sur ses affaires par le chef des *rahdars*. Ailleurs, il expliquera que les Persans, « en quelque façon insupportables pour leur curiosité », « s'arrestent à la

27. *Ibidem*, pp. 124-125.

28. *Ibidem*, p. 125.

29. *Ibidem*, pp. 125-126. *Sépet* désigne en turc un panier.

moindre chose pour faire ce qu'ils appellent tamacha, c'est-à-dire, pour la considérer et admirer »³⁰. Le voyageur se plaint ici d'une curiosité à laquelle Tavernier coupe court face au douanier d'Erevan mais qu'il exploite au contraire lors de sa réception par le *kan*. Face au *rahdar*, Thévenot fait le choix de ne pas se prêter au jeu : estimant n'avoir aucune obligation à cet égard, il quitte pour une attitude ferme et décidée la circonspection qui semblait jusque-là s'imposer.

L'épisode des *rahdars* montre que, pour Thévenot et ses compagnons de route, les premiers pas en terre persane ne vont pas de soi. Leur expérience de la Turquie ne semble pas leur être d'une grande utilité. Bien au contraire : accoutumés aux manières ottomanes, les voyageurs peinent à se décontracter face à leurs interlocuteurs persans. De façon paradoxale, ils sont déconcertés par l'accueil scrupuleux qui leur est réservé. Cette incertitude se traduit chez Thévenot par une intense activité d'observation et d'interprétation, laquelle trouve à s'exercer sur l'équipement des *rahdars* et sur leur comportement. Il s'agit d'évaluer le danger et de déterminer, presque à chaque instant, la conduite à tenir. Bref, à son entrée en Perse, Thévenot marche littéralement à vue.

FRANÇOIS DE LA BOULLAYE-LE-GOUZ ET L'AVENTURE PICARESQUE

Le cas de La Boullaye est particulièrement intéressant en ce qu'il conjugue l'aveu d'un nécessaire temps d'adaptation et la démonstration d'une forme particulière de virtuosité viatique. Lorsqu'il quitte Constantinople pour faire route avec la caravane de Tabriz, le voyageur dépend entièrement des services d'un marchand arménien dénommé Minas. Sous sa conduite, La Boullaye se procure toutes sortes de « hardes » à la mode des Levantins, à commencer par un lot de couvre-chefs : « un turban blanc pour la campagne afin de n'estre point distingué des Mansulmans » et « un autre turban meslé de bleu et de blanc, à la Chrestienne, pour la ville »³¹. À l'approche de la frontière, ces précautions révèlent leur utilité lorsque la caravane se trouve immobilisée par le caprice d'un gouverneur ottoman :

Nous séjournasmes 16. jours à Erzerum pendant lesquels je gardé la chambre, et lors que quelque Turq ou Persan venoit voir Minas, avec lequel j'étois logé, je ne parlois point de crainte d'estre connu pour Franc, parce que ne sçachant que le Turq, il auroit peu demander à Minas qui j'étois qui ne parlois pas Armenien, et m'auroit fait Avanie, et possible ne m'auroit on pas permis de passer en Perse, de crainte que je ne fusse un espion ; mais la circonspection que j'apportoïs à mes actions me mettoit à couvert, outre que je n'avois aucune hardes à la France [*sic*], et que j'étois vestu à la Turquie avec le Turban d'Armenien, et sçavois assez de Turq pour me faire entendre. Je changé mon nom de Francesco, afin de n'estre pas reconnu, parce que les Levantins n'estans point accoustuméz à ce mot de Francesco, m'apelloient Frank, ou Frenk, qui signifie Europeen, injure infame parmy les Mansulmans, et me fis appeler d'Ibrahim beg, qui signifie Seigneur Abraham³².

30. *Ibidem*, p. 171.

31. François de La Boullaye-Le-Gouz, *Les Voyages et observations [...]*, *op. cit.*, p. 60.

32. *Ibidem*, pp. 71-72.

Temps fort du récit, l'épisode d'Erzurum donne à voir La Boullaye en reclus forcé, qui a soin de dissimuler tout signe identitaire, abandonnant sa langue et ses habits de Franc. Adapter sa coiffure paraît ici indispensable, car elle désigne aux yeux des Levantins l'appartenance religieuse ou ethnique. Ainsi La Boullaye n'a-t-il bien d'autre choix que de troquer au profit du « Turban d'Armenien » un chapeau qui l'aurait aussitôt signalé comme chrétien d'Europe³³. Or rien ne disait mieux l'origine du voyageur que son prénom : François, ou plutôt Francesco – signe d'une accommodation par étapes ? –, renvoie lui aussi à l'embarrassante qualité de Franc. Il se fera donc connaître sous un nom d'emprunt – Ibrahim – qui favorise son intégration locale tout en l'inscrivant symboliquement au carrefour des religions du Livre.

Le traitement que La Boullaye réserve à cette composante du voyage se distingue nettement des instructions à caractère général que donne pour sa part Tavernier. Ce que le marchand présente sur le mode de la connaissance objective, comme étant au reste d'un enjeu moindre et d'un succès certain, La Boullaye s'en montre l'acteur durement éprouvé (sans compter son cheval, tenu « deux jours enfermé sans boire³⁴ »). Chez l'un, la dissimulation est, à la lettre, superficielle, quand, chez l'autre, elle touche de manière explicite à l'identité. La Boullaye se trouve même littéralement assimilé aux Ottomans lorsqu'après avoir quitté la Turquie, il connaît à Tabriz sa première rencontre avec le peuple chiite. Il aurait pu s'en féliciter s'il n'avait quelque peu manqué de discernement :

Les habitants de Tauris sont Turqs de Nation et de Langue, de la Secte de Haly, ennemis mortels des Ottomans, je fus contraincts de m'habiller à la Persane et quitter mon vestement Turq, parce que les enfans couroient apres moy, et m'appelloient infidelle et cornard Ottoman³⁵.

Le passage en Perse, force est de l'admettre, aurait pu être mieux négocié. À ses dépens, La Boullaye mesure la haine que les sunnites de l'empire turc inspirent aux sujets du Shah, en l'occurrence les habitants de Tabriz, en dépit d'une origine et d'une langue communes. Pour se tirer de ce mauvais pas, le voyageur, plutôt que de se faire connaître pour Franc, s'empresse de revêtir l'habit persan.

Après avoir adapté sa tenue, La Boullaye voit l'expérience de l'assimilation tout à la fois prolongée et mise en crise à la suite d'un vol commis au sein du *han*, ou caravan-sérail, dans lequel il loge à Tabriz. La victime, un hadji persan, porte plainte auprès du cadi dans l'espoir de recouvrer son bien – une somme considérable, quoique bien relative pour le voyageur au long cours. Parfaitement assimilé, semble-t-il, celui-ci en vient d'abord à être suspecté au même titre que tels marchands levantins :

le Kadi vint en personne dans le Han, fit apprehender aux corps nos serviteurs, puis nous interrogea tous les uns apres les autres, nous menaçant de nous faire du mal si cét argent, ou celuy qui l'avoit pris ne se trouvoit. À mon tour je luy respondis, que je

33. Selon le glossaire que La Boullaye fait figurer au terme de sa relation, les Francs sont littéralement caractérisés par le port du chapeau : « Frenk signifie en Turq un Européen, ou plutost un Chrestien ayant des cheveux et un chapeau » (*ibidem*, p. 538).

34. La Boullaye-Le-Gouz, *Les Voyages et observations*, *op. cit.*, p. 72.

35. *Ibidem*, p. 90.

m'estonnois qu'il peust avoir la pensée que j'eusse pris cet argent : qu'ayant despensé plus de 4 000. abbassis pour venir voir la Perse, il n'y avoit apparence de m'en soubçonner, qu'il me faisoit concevoir autre chose des Persans que ce que l'on m'en avoit dit en Europe, où on les croit civils et honnestes aux estrangers, et que j'en ferois mon rapport suivant qu'il me traitteroit : sa response, Je ne te sçavois pas Frank, et jusqu'icy quel mal t'ay-je fait, je ne t'ay pas tué, qui t'auroit conneu pour homme de si loin avec l'habit de Keselbache, et la langue Turque que tu parle[s], Va-t'en que Dieu te conserve, je sçay, tu n'es pas homme à voler l'argent des Mansulmans, je te dis, tu trouveras beaucoup de tes compatriotes en Hispahaam³⁶.

À l'étonnement affecté par le voyageur, lorsque vient son tour de subir l'interrogatoire, succède la surprise du cadi. Celle-ci semble légitime : on peut se demander pourquoi La Boullaye, qui a pourtant eu vent de la bienveillance des Persans à l'égard des étrangers, persiste jusque-là dans la dissimulation de son identité. Loin de considérer son accommodation excessive, il semble bien aise de voir sa maîtrise du turban et de la langue turque confirmée par la bouche du cadi.

Malgré l'invitation à se ranger auprès des siens, La Boullaye ne renonce pas à ce qui apparaît ici comme une forme d'imposture. Certes absent du séjour d'Ispahan, le motif du voyageur travesti resurgit lorsque La Boullaye s'apprête à quitter la Perse pour l'Inde. Il sera surtout très présent dans les gravures qui émaillent la suite de la relation. Plus étonnant, le voyageur dit conserver l'habit persan sur le trajet du retour : c'est ainsi vêtu qu'il débarque à Rome, puis se rend à Turin et au-delà. De plus en plus nettement, ce qui devait relever de la nécessité pratique se trouve investi d'une fonction rhétorique : à travers la figure d'Ibrahim Beg, et sur un mode volontiers picaresque, La Boullaye construit l'image d'un voyageur-caméléon, qui ne connaît aucune frontière sur son passage et dont l'expérience du terrain ne saurait être contestée.

Quoi qu'il en soit, cette expérience lui vaut d'être sollicité par Colbert lors de la fondation de la Compagnie française des Indes orientales, en 1664, pour se joindre à la députation chargée de négocier l'établissement du commerce auprès du Shah et du Grand Mogol. Il reprend ainsi la route du Levant aux côtés de trois marchands, envoyés au nom de la Compagnie, et d'un autre gentilhomme, Nicolas-Claude de Lalain, avec lequel il porte des lettres du roi. À en juger par leur correspondance, les députés doivent à l'expérience de La Boullaye le succès de leur entrée en Perse, en un temps où l'amitié franco-ottomane est fortement mise à mal par le récent soutien de Louis XIV aux Habsbourg³⁷. Au moment de franchir la délicate étape d'Erzurum, les députés se présentent, passeports à l'appui, comme de simples curieux, conformément à l'instruction reçue de n'« aller en tous ces lieux-là qu'en qualité de particuliers

36. *Ibidem*, pp. 91-92. Monnaie de Perse, l'*abbassi* valait alors près de vingt sols. Sur les « Keselbaches », ou « Têtes rouges », milice turcophone au service de la dynastie safavide, voir notamment Kathryn Babayan, « The Safavid Synthesis: From Qizilbash Islam to Imamite Shi'ism », *Iranian Studies*, 27 (1994), pp. 135-161.

37. Jean Chardin rapporte longuement ces circonstances historiques dans le récit de son second voyage, débuté en 1671. Entre-temps, la situation s'est encore aggravée par l'intervention de Louis XIV aux côtés des puissances chrétiennes dans la guerre de Candie, qui oppose Ottomans et Vénitiens. À Constantinople, Chardin assiste alors aux tentatives de l'ambassadeur de France chargé de renégocier les capitulations avec la Porte. Dans ce contexte tendu, le voyageur doit renoncer à traverser la Turquie

et de voyageurs³⁸ ». À la dissimulation des motifs du déplacement s'ajoute le procédé qui consiste à remettre une partie de ses hardes, en l'occurrence les armes, entre les mains d'un complice levantin³⁹. Cette autre forme d'incognito semble se poursuivre au-delà de la frontière, ce qui fait l'objet d'un reproche dans la relation très critique que Tavernier consacre en 1679, quinze ans ou presque après les faits, aux aventures des députés :

Car enfin, ou ils ignoroient les coûtumes du pays, ce qui ne se pouvoit croire du sieur de La Boullaye, qui avoit desja esté en Perse, ou ils agissoient tres mal de se faire passer comme ils firent pour des gens de mestier à qui on ne prend pas garde, et de voyager en gens de basse condition. En Perse, où l'on marche partout avec une entiere seureté, où l'on ne sçait ce que c'est que de finesse, et où l'on ne fait estime des gens qu'à proportion de leur équipage et de leur depense, c'est une imprudence de deguiser sa condition, et ce deguisement rend la personne suspecte de quelque mauvais dessein. Tous ceux qui sont envoyez d'un roy ou d'un prince, et mesme tout voyageur, soit marchand, soit autre, qui passe le commun et qui a dessein de voir le roy, doit, en arrivant à Erivan, ville frontiere de Perse, et à Tauris mesme qui est plus avant dans le païs, en donner d'abord avis aux gouverneurs, qui en écrivent à la cour selon le deu de leurs charges. Nos François ayant mal suivi cette regle et passé ces deux villes sans dire mot, comme de petits merciers, il ne faut pas s'étonner si l'on trouvoit étrange leur procedé à la cour de Perse, et si les ministres avoient quelque doute que leur commission ne fust pas bien veritable⁴⁰.

Tavernier rapporte la perplexité des officiers de la cour devant cette députation qu'ils n'ont pas vue venir. Car les envoyés se sont rendus coupables d'une entorse à l'étiquette : si, face au soupçon des gouverneurs ottomans, dissimuler tenait de la « circonspection⁴¹ », c'est en Perse une « imprudence » qui « rend la personne suspecte ». Les députés auraient donc manqué de discernement, avec pour conséquence un fâcheux discrédit jeté d'abord sur leur commission.

*

* *

Tavernier, Thévenot, La Boullaye : trois voyageurs, trois façons bien différentes de se mettre en scène aux portes de la Perse. Passée l'épreuve de la frontière proprement

pour se rendre en Perse : non sans peine, il effectue un grand détour par le nord de la mer Noire. Voir Jean Chardin, *Voyage [...] en Perse et autres lieux de l'Orient*, Amsterdam, Jean Louis de Lorme, 1711, t. I, pp. 8-30.

38. Lettre de Nicolas-Claude de Lalain à Hugues de Lionne, Bandar Abbas, 26 avril 1667, in Raphaël du Mans, *Estat de la Perse en 1660 [...]*, éd. Charles Schefer, Paris, Ernest Leroux, 1890, p. 312.

39. « Nous avons aussi heureusement passé les armes que nous portons, mais nous avons pris nos précautions et les avons distribuées à des Arméniens pour les entrer et sortir, parce qu'elles auroient pu nous rendre plus suspects, si on nous les eut veuës, ou du moins demeurer entre leurs mains à cause de leur beauté. » (Lettre de Nicolas-Claude de Lalain et de François de La Boullaye-Le-Gouz à Louis XIV, Erivan, 20 mai 1665, *ibidem*, p. 300).

40. Jean-Baptiste Tavernier, « Relation de ce qui s'est passé dans la negociation des deputez [...] », in *Recueil de plusieurs relations et traitez singuliers et curieux [...]. Qui n'ont point esté mis dans ses six premiers Voyages*, Paris, Gervais Clouzier, 1679, seconde partie, pp. 7-8.

41. Voir l'extrait de La Boullaye cité *supra*, p. 57.

dite, ils trouvent à s'illustrer à des degrés divers et dans des registres distincts : maîtrise de l'étiquette, finesse d'observation, faculté d'adaptation. Reste qu'invariablement, les premiers pas en terre persane sont l'occasion d'une démonstration, dont la portée se mesure à l'étonnement manifesté par les protagonistes. Ainsi Tavernier, toujours plein de ressources, émerveille-t-il le gouverneur d'Erevan par la beauté des pièces qu'il a l'adresse de lui montrer, quand Thévenot finit par surmonter, à force d'attention, la perplexité d'abord ressentie devant l'accueil des *rahdars*. Enfin, La Boullaye, passé maître dans l'art de la dissimulation, ne manque pas de surprendre le cadi de Tabriz. Mais il le fait de manière inopportune, à en juger par la réaction de son interlocuteur et surtout par le récit que Tavernier consacre à la députation de 1664. Tandis que le marchand confirme à cette occasion sa parfaite maîtrise des codes, La Boullaye, décidément trop prompt à s'accommoder, passe finalement pour un mauvais truchement culturel : s'il surmonte l'épreuve de la frontière ottomane, il se trouve, sous la plume de Tavernier, implacablement disqualifié dès son entrée en Perse.

Yasmine ATLAS
Université de Genève

Résumé

Au XVII^e siècle, les « Francs » désireux de passer en Perse s'inscrivent, bon gré mal gré, dans un contexte géopolitique qui leur fait nettement sentir l'expérience de la frontière. S'ils sont généralement bienvenus sur les terres du Shah, ils doivent d'abord affronter la défiance des Ottomans, qui ont lieu de craindre une alliance à leur rencontre. Aux récits de Jean-Baptiste Tavernier, Jean Thévenot et François de La-Boullaye-Le-Gouz correspondent trois manières bien distinctes de négocier l'entrée en Perse. Reste qu'invariablement, ce passage d'un régime viatique à l'autre apparaît comme un lieu privilégié de figuration de soi.

Mots-clés : dissimulation, frontière, François de La Boullaye-Le-Gouz, Perse, récit de voyage, Jean-Baptiste Tavernier, Jean Thévenot.

Abstract

A qualifying border: Self – representation of three French travelers at the gate of Persia

In the seventeenth century, "Franks" who were eager to enter Persia became part, whether they wanted to or not, of a geopolitical context that made their experience of its borders a distinct and marked one. Although they were generally welcome in the Shah's lands, they first had to deal with the mistrust of the Ottomans, who had reason to fear an alliance against them. The narratives of Jean-Baptiste Tavernier, Jean Thévenot, and François de La-Boullaye-Le-Gouz exemplify to three distinct ways of negotiating entry into Persia. What doesn't vary, however, is that this transition from one travel regime to another appears as a privileged site of self-representation.

Keywords: concealment, border, François de La Boullaye-Le-Gouz, Persia, travel narrative, Jean-Baptiste Tavernier, Jean Thévenot.

